

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Le point de coupure

Comme les années précédentes, à l'occasion de l'appel des jeunes soldats, la C. G. T. publie un numéro spécial de son journal, *La Voix du Peuple*, où d'odieuses excitations à la désertion, même à l'assassinat des chefs, sont adressées par la plume et par l'image aux hommes qui vont entrer à la caserne. Les murs se couvrent d'affiches dans lesquelles la C. G. T. et l'Union des Syndicats de la Seine, poursuivant leur propagande antipatriotique, traitent l'uniforme de « livrée de servitude » dénoncent « la discipline stupide appliquée par des soudards galonnés » et convient les conscrits à assister à des réunions spécialement organisées à leur intention, où des « camarades » prendront la parole pour leur rappeler qu'aux heures critiques, « au-dessus des règlements militaires, il existe la conscience de l'homme, à laquelle ils doivent obéir. »

Ces violences ont soulevé une réprobation unanime, non seulement dans les journaux progressistes ou à tendances républicaines conservatrices, mais aussi dans les feuilles qui représentent avec le plus d'autorité les opinions radicales et radicaux-socialistes. Il est réconfortant de rapprocher de ces appels criminels les lignes vibrantes d'émotion patriotique dans lesquelles M. Delpuch, président du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, rappelle ses souvenirs de 1870 et conclut en disant que, quelque opposé que l'on soit à un conflit sanglant entre les peuples, si la frontière est menacée, si la patrie est en danger, il faut « faire provision de farouche énergie » pour repousser l'envahisseur et « être aussi sans pitié pour les apôtres de désertion et de trahison ».

Le directeur de *l'Action*, M. Henry Bérenger, fêtrir avec la plus grande énergie le langage de *la Voix du Peuple* et rappelle que celle-ci reste fidèle au « conseil donné, l'an dernier, par M. Jaurès à ses auditeurs du Tivoli-Vaux-Hall, de retourner leurs armes contre leurs chefs et d'abattre révolutionnairement le gouvernement de crime en cas de guerre non précédée d'arbitrage ». C'est toujours à la guerre civile en face de l'étranger, à la guerre sociale au sein même de l'armée, poursuit M. Henry Bérenger, que la C. G. T. et le parti socialiste unifié, M. Luquet, M. Jaurès, M. Hervé, continuent d'inciter les travailleurs et les prolétaires.

Les récents *referendum* des mineurs et de la Fédération du Livre ont déjà montré que, parmi les ouvriers, un nombre considérable éprouve le dégoût de la déviation anarchiste infligée au syndicalisme par ceux qui se sont constitués ses chefs ; ce syndicalisme-là n'a plus rien de commun avec la défense des intérêts professionnels à laquelle la loi a très sagement limité l'action syndicale. Aussi, certains réclament-ils des poursuites contre ces apôtres de la guerre sociale et de l'antipatriotisme. Nous ne savons si le Parlement est disposé à entrer dans cette voie et si les poursuites lui paraîtront bien utiles. C'est devant le jury que le débat s'engagerait et le jury, qui, l'autre jour acquittait M. Grégori, a une conception très mouvante de son rôle. Quelle que fût, du reste, sa décision, elle ne réfrènerait sans doute guère les ardeurs des antimilitaristes. Acquittés, ceux-ci se donneraient comme les interprètes du sentiment général. Condamnés, ils se présenteraient comme les martyrs de la « classe capitaliste ». Dans un cas comme dans l'autre, ce serait pour eux une réclame qui n'est pas indispensible.

Elle peut paraître d'autant moins nécessaire que, malgré ces provocations, malgré les appels qu'après *la Voix du Peuple*, les Jeunesses socialistes révolutionnaires publient dans *l'Humanité* et dans lesquels elles proclament qu'une « propagande

antimilitariste active peut seule éviter les assassinats gouvernementaux », l'armée reste fidèle à son devoir : elle nous a donné encore aux récentes grandes manœuvres la preuve d'une ardeur patriotique qui ne se laisse pas émouvoir par les contempteurs de la patrie.

Mieux vaut laisser ces malfaiteurs sous le coup de la fêtrissure que l'opinion publique est quasi-unanime à leur infliger. Ils ne trouvent même pas grâce devant la *Lanterne* qui déplore leurs « regrettables violences », les déclare « indéfendables » et gémit sur la part que « les progressistes et leurs alliés de l'Alliance démocratique et de la droite radicale (?) » vont tirer de cet incident qui rendra pire encore la situation politique.

Dans son embarras, la *Lanterne* essaie de dire si ces violences indéfendables modifient sa ligne de conduite et si elle croit devoir se séparer d'amis aussi compromettants que la C. G. T. et les socialistes unifiés. Elle aime mieux chercher une diversion en nous prenant à partie. Le procédé est connu.

Malgré toutes réserves, la *Lanterne* laisse entendre cependant qu'elle n'est pas disposée à verser dans l'anarchie et dans le syndicalisme révolutionnaire. S'apercevrait-elle enfin que la formule « ni réaction, ni révolution » est vraiment une formule républicaine de laquelle peuvent légitimement se réclamer, non pas des « politiciens obliques ni des réactionnaires fourbes », mais ceux qui cherchent par les moyens légaux la réalisation des réformes démocratiques, ainsi que l'écrivait récemment le Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste à son délégué dans la Sarthe ?

Nous-mêmes n'avons jamais parlé ni agi autrement. Lors qu'aux dernières élections municipales, notre délégué dans le Cher, le docteur Besson, se fonda sur les décisions du congrès radical de Nancy pour refuser l'Alliance Républicaine Démocratique à une liste de candidats sur laquelle figuraient les signataires d'une affiche antimilitariste antérieure, la *Lanterne* lança contre nous ses foudres vengeuses.

Cette affiche était assez analogue par sa rédaction et tout à fait identique par le fond à celle que la *Lanterne* blâme aujourd'hui.

Dès cette époque et même bien avant, nous avions estimé que les violences ne pouvaient servir que les affaires de la réaction à laquelle elles permettaient d'agiter le spectre rouge et nous avions nettement marqué le point où il fallait faire la coupure dans l'intérêt de la République. Bien que la conversion de la *Lanterne* soit tardive et encore un peu timide, nous voulons penser qu'elle ne recommencera pas à lier partie avec ceux dont les « indéfendables violences » lui apparaissent comme une « aubaine pour la réaction ».

A. R. D.

INFORMATIONS

Election législative DAX

Voici le résultat de l'élection législative qui a eu lieu dimanche à Dax, pour remplacer M. Théodore Denis, décédé. Ont obtenu :

MM. Georges Chaulet, radical, 5.118 voix ; Despax, radical, 4.197 ; D'Pecastaing, républicain indépendant, 2.457 ; Jean Labeyrie, socialiste indépendant, 230. Ballottage.

La Rentrée des Chambre

Le Président de la République française,

Vu l'article 2 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875.

Décrète :

Art. 1^{er}. — Le Sénat et la Chambre des députés sont convoqués, en session extraordinaire, pour le 13 octobre 1908.

M. Caillaux à Souillac

La petite et si coquette ville de Souillac a voulu que l'inauguration de son service des eaux soit rehaussée d'une manifestation républicaine, qui serait en même temps l'occasion pour toute une population agricole d'entendre de la bouche d'un ministre combien le gouvernement se préoccupe des réformes démocratiques.

C'est pourquoi M. Caillaux ministre des finances, dont le dévoué député de Gourdon, M. L.-J. Malvy fut un des principaux collaborateurs durant la discussion du projet d'impôt sur le revenu, est venu à Souillac faire partager à la population du Lot sa confiance dans le succès prochain de la grande réforme fiscale.

Cette journée impatientement attendue fut ce qu'elle promettait d'être : magnifique, car bien que dans la soirée le ciel se montra inclement, mais si peu, le programme de la fête fut suivi de point en point et a obtenu un vif succès.

L'ARRIVÉE DU MINISTRE

Les quais de la gare de Souillac sont envahis depuis 7 heures du matin par une foule nombreuse que viennent encore grossir les Cadurciens et Gourdonnais arrivés par le train spécial de 5 h. 20.

A 7 h. 40 le train ministériel entre en gare : la musique du 7^e joue la « Marseillaise » ce pendant que des acclamations s'élèvent de la foule.

M. Caillaux descend du train suivi d'un cortège de préfets, sénateurs et députés qui pénètrent dans la salle d'attente transformée avec beaucoup de goût en salon de réception.

M. Malvy, maire, entouré des membres du conseil municipal souhaite une cordiale bienvenue au Ministre qu'il est heureux de recevoir au nom de la ville de Souillac depuis de si longues années attachée aux idées républicaines.

J'espère, M. le Ministre, dit-il, que vous emporterez en nous quittant le meilleur souvenir de votre visite parmi nous.

M. Caillaux remercie M. le maire des souhaits de bienvenue qu'il vient de lui adresser. Il est heureux de l'accueil si cordial qu'a réservé au représentant du gouvernement la vaillante population de Souillac, ces républicains parmi lesquels il compte de bons amis de longue date.

M. le maire, ajoute le ministre, ne lui en voudra pas de cette évocation qui n'est particulièrement en rien désagréable puisqu'il s'agit du député de l'arrondissement.

Après ces compliments de bienvenue, le cortège se forme et va prendre place dans les landaus qui stationnent dans la cour de la gare d'où montent de vives acclamations quand apparaît le ministre.

Dans la voiture ministérielle prennent place MM. Caillaux, le Préfet du Lot, Cocula sénateur, Malvy maire, 10 voitures sont occupées par les autorités politiques et administratives formant le cortège dans lequel nous reconnaissons entr'autres personnalités M. Pauliac président du Conseil Général, plusieurs membres du Conseil Général du Lot, les Préfets du Lot, de la Corrèze Malvy, Bécays, Capéran, Lachaud députés, Labrousse, Belhomme sénateurs etc. etc.

Le cortège s'ébranle présidé de la musique du 7^e d'infanterie qui joue un entraînant pas redoublé, de la fanfare de Gourdon, avec ses jeunes et virtuoses tapins. Puis marchent drapeaux et bannières déployés les sociétés locales des vétérans, et une nombreuse escorte de gendarmerie. C'est au milieu de la joie générale d'une foule énorme que le cortège suit l'Avenue de la Gare et fait son entrée dans Souillac.

Là, c'est une profusion de drapeaux et d'oriflammes, de guirlandes ; de ci de là, des arcs de triomphes, des banderoles sur lesquelles en grosses lettres est écrit « Vive la République », « Vive le Ministre ».

Les maisons, les établissements publics, la Poste notamment sont pavées avec goût.

Le parcours sur les boulevards est plutôt lent : la foule se presse sur le passage du cortège et acclame M. Caillaux.

Mais on est arrivé sur la place de la mairie, le ministre descend de voiture et suivi par les autorités il pénètre dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville pendant que la musique du 7^e joue un pas redoublé.

Mais le ministre ne reste que quelques instants dans la salle du Conseil municipal ; il se rend peu après chez M. Malvy, maire, où un léger lunch est servi, en attendant le moment des réceptions officielles qui doivent avoir lieu à 10 heures.

LES RÉCEPTIONS

A l'heure précise, la musique se fait entendre : le cortège est formé et se rend à l'Hôtel de Ville. Sur le passage du cortège et le long des allées de la Promenade la haie est formée par les gendarmes qui, fusil sur l'épaule, rendent les honneurs : la musique joue la « Marseillaise » et la foule applaudit.

Dans la salle du Conseil municipal, garnie de plantes vertes et de fleurs aux vives couleurs, piquées sur des grandes tentures suspendues aux murailles, M. le Ministre attend que les diverses délégations viennent offrir leurs hommages au représentant du Gouvernement de la République.

Les réceptions officielles ont eu lieu à la mairie à 10 heures du matin.

M. Pauliac, en présentant les membres du Conseil général, assure le Ministre du dévouement à la République de la presque unanimité des Conseillers. « Le Conseil, ajoute-t-il, vous est particulièrement reconnaissant, M. le Ministre, de vos efforts pour faire aboutir la réforme fiscale. Nous estimons que le vote de l'impôt sur le revenu sera un acte de haute justice, surtout pour notre département pauvre et grevé, et il sera en même temps un acte de très sage politique. »

M. Caillaux remercie les Conseillers d'être venus aussi nombreux. L'impôt sur le revenu sera en effet un acte de justice. De plus le vote de cette réforme s'impose, c'est un acte de probité de la part de la majorité du Parlement qui l'a inscrite dans son programme.

Le maire de Souillac présente son Conseil, dont il excuse l'absence de la plupart des membres, retenus par l'organisation des fêtes et du banquet.

Le maire de Cahors et une délégation de son conseil apporte au Ministre le salut du parti républicain du chef-lieu.

Le Ministre remercie le maire de Cahors et les conseillers qui n'ont pas hésité à se déranger pour venir apporter au représentant du gouvernement l'assurance du dévouement de la population cadurcienne à la République.

De très nombreux maires de l'arrondissement sont ensuite présentés au Ministre, pour chacun desquels M. Caillaux a un mot aimable.

Le Président du Tribunal et les juges de paix de l'arrondissement assurent le Ministre du dévouement des représentants de la Justice.

M. Caillaux se déclare très touché des paroles qui viennent d'être prononcées.

M. l'Inspecteur d'Académie pré-

sente le personnel enseignant. « Il m'est fort agréable, M. le Ministre, dit-il, de pouvoir vous assurer que la grande majorité du personnel est profondément attachée à ses fonctions et à la République. Il est naturel que les compatriotes de Gambetta unissent dans une même affection la France et la République, qui ne font qu'un pour eux. Il est non moins naturel que, dans le pays qui fut le dernier boulevard de la défense gauloise contre l'invasion romaine, les instituteurs sachent faire passer dans l'âme des enfants qui leur sont confiés l'amour profond et éclairé qu'ils ont pour notre chère patrie. »

Les Instituteurs, M. le Ministre, aiment la République ; ils connaissent les sacrifices qu'elle a faits pour améliorer leur situation matérielle et morale, et quand ils comparent cette situation à ce qu'elle était il y a 30 ans, ils ne peuvent qu'être reconnaissants de ce qui a été fait pour eux. Sans doute, tous leurs désirs ne sont pas encore accomplis, mais ils savent que le gouvernement est tout disposé, dans la mesure des ressources dont il dispose, à leur accorder satisfaction. Enfin, les Instituteurs n'ignorent pas qu'ils peuvent compter sur toute la sollicitude et l'appui énergique des pouvoirs publics dans cette lutte que recommencent avec d'énergie et de haine que jamais, les plus ennemis de l'école laïque, qui sont aussi ceux de la République ; aussi est-ce avec bonheur que nous venons vous assurer de notre entier dévouement à l'éducation laïque et à la République. »

Le Ministre remercie l'Inspecteur des paroles qu'il vient de prononcer et des sentiments dont il s'est fait l'interprète. Il est convaincu que le corps enseignant est profondément attaché à la démocratie, qu'il a le sentiment de ses devoirs envers la République et la France et c'est pourquoi il n'écouterait les excitations malsaines, car ce serait faire trop d'honneur à des théories qui ne sont que de pures billevesées réactionnaires. Quant aux menaces dont l'enseignement laïque est l'objet de la part des cléricaux, le Ministre tient à rassurer le corps enseignant qui aura toujours l'appui et le concours le plus complet du gouvernement car, au surplus, on ne saurait prendre au sérieux cette campagne anti-laïque qui restera une vaine agitation réactionnaire.

Le Trésorier-payeur général présente ensuite les agents comptables du département qui tous, dit-il, sont sincèrement attachés aux institutions républicaines et qui, durant ces deux années de crise agricole qui a sévi dans le pays, ont su, avec tact, assurer leur service, tout en tenant compte des difficultés qui assaillaient le contribuable.

Il exprime au Ministre la gratitude des agents au sujet du décret de 1907 qui améliore leur situation.

Le Ministre remercie le Trésorier général des sentiments qu'il vient de lui exprimer, il sait qu'il peut compter sur le dévouement des agents comptables et il le compte sur tout leur concours pour l'aider dans la tâche difficile de la Réforme fiscale.

M. l'Inspecteur de l'Enregistrement, en l'absence du Directeur, présente le personnel et assure le Ministre de son « loyalisme républicain. »

C'est maintenant un défilé rapide que l'abondance des matières nous oblige à mentionner succinctement :

Le Directeur des Contributions directes, qui affirme le dévouement du personnel à la République et à la grande réforme fiscale.

Les Contributions indirectes, présentées par l'Inspecteur, en l'absence du Directeur.

— L'Assistance publique.
— L'Administration des Tabacs.
— L'Armée, représentée par le Colonel du 7^e et le Commandant de gendarmerie.
— L'Ingénieur en chef et le personnel des Ponts et Chaussées.
— Le Conseil d'arrondissement.
— L'Administration des postes, présentées par M. Mandon, Inspecteur, qui assure le Ministre du dévouement sans bornes du personnel au gouvernement de la République :
« Par ces sentiments unanimes, nous efforçons de mériter les sacrifices incessants que le Parlement consent en faveur de la grande famille postale, télégraphique et téléphonique. »
— Le personnel de la sous-préfecture de Gourdon.
— Le Commissaire de police et le service pénitentiaire.
— La Société de Secours Mutuels.
— La Société des Vétérans, présentée par le commandant Galy.
— Pour tous M. Caillaux a eu un mot aimable.

La cérémonie s'est terminée par la présentation des planteurs de tabacs. M. lbert a formulé les desiderata des planteurs.

M. le Ministre se déclare tout disposé à examiner avec bienveillance les réformes souhaitées. Sur les questions des amendes, des procès-verbaux, des experts, il est tout prêt à faire le nécessaire pour donner satisfaction ; quant au relèvement des prix du tabac, il ne doit pas oublier qu'il « tient les cordons de la bourse » et il croit, lui, que, si certaines sortes sont payées trop peu, il est d'autres qui sont payées trop cher. Mais, il le répète, il examinera avec bienveillance tous les vœux formulés.

A 11 heures, les réceptions sont terminées : le Ministre et les diverses personnalités qui l'entouraient prennent quelque repos, en attendant l'heure du banquet.

LE BANQUET

Sur le boulevard se presse une foule énorme qui se rend à l'école de garçons où doit avoir lieu le banquet ; chacun pèrète après avoir montré patte blanche, et prend place autour des immenses tables qui sont alignées dans la cour.

Bientôt les 1.500 convives venus de tous les points de l'arrondissement, voire du département sont à leur place et de cette immense cour, que recouvre par précautions contre le temps, de grandes et solides toiles, s'élèvent les cris de joie des convives qui attendent l'arrivée du ministre.

Les organisateurs ne pouvaient faire mieux pour que chacun eût sa place. Du reste, pendant le repas on constata combien de soins il a fallu de la part des organisateurs, pour que jusque la fin du banquet régnât le plus grand ordre et pour que le service fût fait rapidement et délicatement.

Mais la musique du 7^e joue la *Marseillaise* : le ministre pénètre dans la salle du banquet. Tous les convives sont debout, applaudissent, acclament M. Caillaux, le Gouvernement, la République.

A la table d'honneurs s'assied assisôt, aux côtés du ministre :

MM. Malvy père, maire de Souillac ; Lerebourg, préfet du Lot ; Albert Sarraut, ancien sous secrétaire d'Etat à l'intérieur, député de l'Aude, spécialement invité à ce banquet ; Cocula, sénateur du Lot ; L.-J. Malvy, député du Lot ; Labrousse, sénateur de la Corrèze ; Pauliac, ancien sénateur, président du conseil général du Lot ; Bécays, député du Lot ; Belhomme,

sénateur du Lot-et-Garonne ; Sarrazin, député de la Corrèze ; Lachaud, député de la Corrèze ; Capéran, député du Tarn-et-Garonne ; Maurice Sarraut, délégué du Comité exécutif du parti radical et radical socialiste ; le préfet de la Corrèze ; Chardon, préfet du Tarn-et-Garonne ; Darguier, maire de Cahors ; Behier, chef de cabinet du ministre ; Vachal, secrétaire général du Lot ; Chabbert, sous-préfet de Gourdon ; Boissonnade, sous-préfet de Figeac ; Linol, maire de Gourdon ; Théaux, sous-préfet de Brive ; Fontanilles, conseiller général de Gourdon ; Roca, colonel commandant le 7^e régiment d'infanterie ; Margis, conseiller général ; le secrétaire général de la Corrèze ; le trésorier-payeur général du Lot ; Talou, conseiller général ; l'ingénieur en chef ; Laverdet, conseiller général ; l'inspecteur d'académie ; Boyer, Murat, Malbec, Couderc, Peyrichou, Larnaudie, Loubet, conseiller généraux du Lot ; Quercy, président du tribunal civil de Bordeaux, maire de Gramat ; Carlin, 1^{er} adjoint au maire de Cahors, Paulus, Dulac, Baudel, conseillers municipaux de Cahors ; Canet, conseiller d'arrondissement de Brétenoux ; Desprats, Laburthe, Colombié, conseillers de préfecture, etc.

Tous les journaux républicains de la région et du département sont représentés.

Le dîner est servi au milieu de la gaieté générale des convives, qui font honneur au repas excellent, servi par l'hôtel Hébrard.

En voici du reste la composition :

MENU

Hors-d'œuvre variés

Entrées

Filet de bœuf glacé à la Parisienne
Galette de Caneton aux Perles de Souillac

Rôt

Dindonneaux de la Bresse à la Broche
Salade Printanière

Dessert

Fromage du Cantal, Rocamadour
Fruits de saison
Pâtisseries Assorties

Vins rouge et blanc des Côtes du Lot
Café-Cognac

Le service est fait admirablement. Félicitations au maître d'hôtel.

Ajoutons que la musique militaire, qui a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire sous la direction du distingué chef M. Michel, a été chaleureusement applaudie.

Mais quand le café est servi, le silence peu à peu s'établit parmi la foule des convives.

C'est le moment des toasts : et déjà M. Lerebourg, préfet du Lot, s'est levé et se dirige vers la tribune, drapée de tentures tricolores, qui est installée au milieu de la salle du banquet.

De vifs applaudissements éclatent de partout, saluant le premier magistrat du département.

Discours de M. le Préfet

M. Lerebourg, le distingué préfet du Lot, ouvre la série des discours :

« Monsieur le ministre,

« Le département que j'ai l'honneur d'administrer sept vivement le prix de votre visite. Il vous sait gré de lui consacrer quelques heures de votre temps précieux. Il est heureux de saluer en vous un membre éminent de ce Gouvernement qui se consacre avec un ardeur inlassable à la solution des graves problèmes sociaux inscrits au programme ministériel.

« C'est, Messieurs, la gloire de la République, ce souci constant des questions sociales, cette pensée constante de son Gouvernement et de ses législateurs d'adoucir et d'améliorer le sort des humbles et des déshérités, de l'ouvrier et du cultivateur, d'assurer le travailleur contre le chômage forcé ou contre la vieillesse, d'assister l'indigent malade ou infirme, de diminuer en un mot dans la plus large mesure possible la misère humaine.

« Mais ces lois admirables faites pour soulager les souffrances des pauvres et leur apporter plus d'égalité et de justice se traduisent toujours en fin de compte par des dépenses élevées. Ce sera l'honneur du gouvernement de M. Clemenceau et de M. le Ministre des Finances d'avoir, non seulement trouvé et soutenu les solutions légales, mais encore d'avoir voulu, dans la proportion légitime, faire porter les charges financières résultantes sur ceux des contribuables qui peuvent et doivent les supporter. Ce sera l'honneur de ce Gouvernement d'avoir enfin diminué le fardeau qui pesait lourdement sur les épaules de ceux qu'on a appelés « le peuple pauvre » par une répartition plus rationnelle et plus équitable de l'impôt.

« Sans vouloir faire de comparaisons déshonorantes, je ne puis cependant m'empêcher de songer à un spectacle que j'ai eu souvent sous les yeux au cours de ma carrière administrative algérienne. Quand un chameau indigène veut charger son chameau, comme sa bête est beaucoup trop grande pour lui, il la fait pour plus de commodité agencouiller ma foi à coup de bâton, et le chameau de pousser des cris lamentables. Mais, chose curieuse, lorsque l'Arabe, voulant plus tard décharger son animal, le fait encore agencouiller, le chameau crie et gémir tout aussi fort. Eh bien ! certains contribuables me font malgré moi penser à ces chameaux. (Rires et applaudissements.) Beaucoup de ceux que le Gouvernement veut soulager d'une partie du poids qui les accable orient à l'avance, sans savoir si l'on va les charger ou les décharger. Et notez que le Gouvernement ne s'adresse pas à eux la matraque à la main. Cela ne fait rien, ils crient, ils rient quand même, sans savoir pourquoi. J'entends

bien que certains intéressés, est-il besoin de dire que ce ne sont pas en général de nos amis politiques, leur persuadent qu'il faut crier. Ceux-là savent bien pourquoi. C'est qu'eux, dont la charge est relativement très légère, ne veulent pas la voir augmenter et se soucient fort peu que l'on soulage les malheureux surchargés. (Applaudissements.)

« Le Gouvernement et le Parlement devront donc faire le bonheur de certains contribuables récalcitrants, malgré eux. Dans le département du Lot du moins, Monsieur le Ministre, la généreuse conception du Ministère est généralement comprise. Il est vrai que nous avons la bonne fortune de posséder un député jeune et ardent qui, au sein de la Chambre, prête à la loi de l'impôt sur le revenu un concours aussi actif qu'éclairé (applaudissements répétés), et qui, dans le pays, chez ses électeurs, qui sont presque tous ses amis, a su faire accepter et apprécier les bienfaits de cette loi. (Applaudissements.)

« Messieurs, c'est dans cette pensée profondément républicaine d'égalité fiscale et de justice, que, se conformant de grand cœur à la tradition, le préfet du département vous invite à lever vos verres en l'honneur de M. Armand Fallières, le vénéré Président de la République Française. »

Le discours de M. Lerebourg est salué de vifs applaudissements.

M. Cocula succède à la tribune à M. le Préfet.

D'enthousiastes acclamations saluent le vaillant sénateur et elles redoublent quand il apparaît à la tribune.

Discours de M. Cocula

Au nom de la démocratie rurale du vieux Quercy fière de votre visite, je suis heureux, dit-il, de saluer en vous le premier ministre qui a trouvé la formule de l'impôt populaire, formule qui a pu être acceptée par toutes les fractions républicaines du pays.

M. Cocula est particulièrement heureux de voir toute l'admiration qu'on a pour l'activité inlassable dont fait preuve M. Caillaux, pour réaliser la réforme fiscale si attendue par la démocratie.

Le paysan du Lot est aujourd'hui définitivement attaché aux institutions républicaines ; il est prêt à défendre l'œuvre de solidarité sociale contre tous ceux qui pourraient la mettre en péril.

M. Cocula rappelle ensuite une mémoire qui est toujours chère aux républicains, c'est celle de Verninac dont le souvenir planera longtemps sur les populations républicaines du pays.

Il boit au ministre des finances auquel les populations agricoles seront reconnaissantes des efforts qu'il fait pour la réforme fiscale et l'association de ce toast le nom de M. L.-J. Malvy, un des plus précieux collaborateurs de M. Caillaux.

Des braves chaleureux saluent le sénateur Cocula pour lequel, avec raison, les démocrates manifestent sympathie et affection.

Discours du maire

C'est au milieu des braves que M. Malvy, le dévoué maire de Souillac, monte à la tribune. Il s'exprime en ces termes :

« En venant à Souillac inaugurer le service des eaux, dit-il, et en acceptant de présider ce banquet, vous avez fait à notre ville un grand honneur dont elle gardera le meilleur souvenir, et je suis chargé de vous adresser ses plus sympathiques remerciements.

« Aucune tâche ne pouvait m'être plus agréable, mais permettez-moi de m'en acquitter très simplement en vous disant, en toute sincérité : Monsieur le Ministre, vous êtes ici le bienvenu et nous sommes fiers du témoignage d'estime que vous nous donnez. (Applaudissements.)

« Notre satisfaction est certainement provoquée par la présence ici du représentant d'un Gouvernement auquel nous sommes profondément dévoués et que nous soutenons de toutes nos forces. Au surplus, il faut que j'ajoute que votre personnalité est très populaire dans notre région ; nul n'ignore que c'est vous qui avez la tâche de soutenir devant le Parlement le projet d'impôt sur le revenu, et nous sommes persuadés que, par votre grande compétence, par votre talent et votre ferme volonté, vous ferez aboutir une réforme qui, en faisant cesser des iniquités criantes, apportera plus de justice dans nos lois fiscales et dégrèvera nos malheureux agriculteurs des charges qui pèsent trop lourdement sur eux. (Applaudissements.)

« La confiance que vous avez dans les effets salutaires que produira la loi future vous donnera la force de vaincre tous les obstacles que soulèvent, pour la combattre, certains privilégiés de la fortune, et vous dédaignerez les dénigrement de ceux qui, plus que jamais, mettent en pratique l'immortelle devise : « Calomniez, calomniez, il en reste toujours quelque chose. »

« Ce qui restera, Monsieur le Ministre, c'est qu'en faisant aboutir à ce projet, vous aurez accompli une grande œuvre de justice sociale et lorsque la période, toujours difficile, des transitions sera passée, vous serez considéré comme le bienfaiteur de nos populations. » (Applaudissements.)

« Je n'ai garde d'oublier mes collègues et amis du Parlement que je suis heureux de voir au milieu de nous, et qui nous ont fait le plus grand plaisir en acceptant notre invitation.

« Merci, enfin, et du profond du cœur, à vous tous, citoyens et amis, militants de la bonne cause, mes vaillants compagnons de lutte, dont l'ardeur des convictions n'a dégalé qu'un profond désintéressement, et qui avez répondu en foule, de tous les points du département, à ce rendez-vous républicain.

« Vous avez tenu, et je vous en félicite autant que je vous en remercie, à venir saluer ici, de vos applaudissements et de vos acclamations, le Ministre courageux qui n'a pas craint, pour accomplir une grande œuvre de justice, d'attirer sur lui les injures et les calomnies de toute une presse à la solde des partis de conservation sociale et des syndicats financiers. (Vifs applaudissements.)

du Gouvernement l'assurance de notre inaltérable dévouement à la République qui, malgré les obstacles de toutes sortes, saura, avec le concours de tous les bons citoyens, poursuivre dans la paix, dans le calme nécessaire, et par les voies constitutionnelles, la réalisation des réformes qui doivent aboutir progressivement à l'avènement de la plus bienfaisante des Sociétés.

« A la République, qui doit avoir pour idéal la prospérité, la grandeur et le rayonnement de la France. »

De vifs applaudissements saluent les éloquentes paroles du maire.

Discours de M. Labrousse

M. Labrousse, sénateur de la Corrèze, prend la parole. Acclamé à son tour, il rappelle avec esprit qu'il est le plus ancien des parlementaires présents et il remercie en leur nom la municipalité et la population de Souillac de leur accueil chaleureux. Ses collègues et lui savent combien les populations du Quercy sont attachées aux institutions républicaines. Des hommes éminents, aujourd'hui disparus, les ont vaillamment soutenues. Il lui semble juste de rendre hommage aux grands républicains qui, comme M. de Verninac, se sont battus pour la démocratie. Il applaudit au courage du représentant actuel qui continue vaillamment leurs traditions et remercie la municipalité de Souillac de l'honneur qu'elle lui a fait.

Discours de M. Belhomme

M. Belhomme succède à M. Labrousse. C'est pour lui une joie profonde de se retrouver au sein de cette population du Quercy, à laquelle il a voué une inaltérable affection. Il évoque avec une grande émotion les souvenirs de son propre père, qui, au coup d'Etat de 1851, refusa de prêter serment et fut démis de ses fonctions. « La joie que j'éprouve, dit-il, de me trouver au milieu de vous est doublée par la présence d'un ministre dont les efforts en faveur de la grande réforme fiscale ne seront pas inutiles. » Il termine en buvant à ces robustes démocrates du Lot attachés à la République « comme le lierre au basalte de nos pays. »

Discours de M. Bécays

Vivement acclamé, M. Bécays le jeune et si sympathique député de Figeac, monte à la tribune.

L'amicale invitation de la municipalité de Souillac est pour lui une occasion d'apporter dans ce banquet le salut des républicains de Figeac unis, comme eux, dans cette communauté de sentiments qui font partager toujours les mêmes soucis et les mêmes espérances. Grâce à M. Caillaux, grâce à son courage, à sa compétence, à sa foi républicaine, nous verrons, en dépit de tous les outrages, des attaques perfides et violentes, la grande tâche de la réforme fiscale menée à bonne fin.

M. Bécays exprime la gratitude des vaillantes populations du Lot, à qui n'échappe pas l'importance des résultats obtenus et de l'orientation nouvelle vers le progrès social et la justice.

A côté de l'égalité politique sera réalisée l'égalité économique, qui facilitera à tous les hommes l'accès des situations par l'épargne et le travail. Gourdon et Figeac ont compris tout cela et voilà pourquoi ils ont contribué à assurer le succès d'une politique généreuse, claire et droite.

Il lève son verre à M. le ministre des finances ; il boit à l'arrondissement de Gourdon et à la municipalité de Souillac, à laquelle il adresse ses meilleurs remerciements.

Discours de M. L.-J. Malvy

Le jeune député de l'arrondissement de Souillac est accueilli, quand il se rend à la tribune, par une ovation des plus chaleureuses. Des cris de : « Vive Malvy ! » s'élèvent de toutes parts. Quand le silence est rétabli, M. Malvy prononce d'une voix chaude et vibrante, le discours suivant :

« Au nom des républicains de la région et plus particulièrement de ceux de l'arrondissement de Gourdon, que vous honorez aujourd'hui, mon cher Ministre, permettez-moi de vous témoigner toute notre gratitude et de vous remercier de grand cœur d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette fête qui, grâce à vous, a pris le caractère d'une imposante manifestation démocratique.

« Je remercie aussi et bien fraternellement mes deux amis Maurice et Albert Sarraut qui ne sont pas des inconnus pour vous, car ils n'ont cessé, en secondant constamment mes efforts, de s'intéresser à notre vie politique, et qui ont le grand et rare mérite d'avoir combattu depuis longtemps, dès la première heure, dans notre grand journal toulousain, pour les idées et les réformes qui nous sont chères. (Vifs applaudissements.)

« Je n'ai garde d'oublier mes collègues et amis du Parlement que je suis heureux de voir au milieu de nous, et qui nous ont fait le plus grand plaisir en acceptant notre invitation.

« Merci, enfin, et du profond du cœur, à vous tous, citoyens et amis, militants de la bonne cause, mes vaillants compagnons de lutte, dont l'ardeur des convictions n'a dégalé qu'un profond désintéressement, et qui avez répondu en foule, de tous les points du département, à ce rendez-vous républicain.

« Vous avez tenu, et je vous en félicite autant que je vous en remercie, à venir saluer ici, de vos applaudissements et de vos acclamations, le Ministre courageux qui n'a pas craint, pour accomplir une grande œuvre de justice, d'attirer sur lui les injures et les calomnies de toute une presse à la solde des partis de conservation sociale et des syndicats financiers. (Vifs applaudissements.)

battu et attaqué, Monsieur le Ministre, mais plus vous avez été attaqué et combattu, mieux vous avez été compris et aimé par nos populations républicaines ; car il existe chez nous un critérium assez sûr, une pierre de touche presque infaillible pour reconnaître aussi bien le bon candidat que le bon Ministre, et nos amis jugent généralement que le meilleur et le plus digne, c'est celui sur lequel s'acharne le plus la réaction. (Applaudissements répétés.)

« Et ce n'est pas un des moindres titres que vous avez à la reconnaissance du parti républicain.

« Vous avez su, par votre action continue, par votre énergie inlassable, toucher le cœur de notre démocratie rurale. Elle vous estime et elle vous aime parce qu'elle vous a suivi pas à pas et qu'elle pu ainsi apprécier la valeur de vos efforts et la vigueur de votre action aussi bien à la Commission de législation fiscale qu'à la tribune de la Chambre.

« A la Commission, vous avez donné des gages de votre esprit de justice en acceptant des amendements dérivant dans une large mesure nos populations agricoles, alors que cependant se trouvait en jeu votre responsabilité de Ministre soucieux d'obtenir de la loi nouvelle un rendement égal à celui des quatre contributions directes supprimées.

« Et je ne saurais oublier que lorsque la Commission vous fit part du vote de l'amendement que j'avais déposé, tendant à fixer à 1.250 francs le minimum d'existence de nos agriculteurs, ce qui, avec la déduction du cinquième déjà prévue, établissait que tout exploitant agricole ayant moins de 1.560 francs de revenu serait exempt d'impôt d'Etat, vous avez répondu à la Commission : « C'est un déficit de 18 millions que vous creusez dans le projet » mais j'ajoute parce que c'est juste et que je retrouverai en haut de l'échelle, sur les plus favorisés de la fortune, les millions de dégrèvement que nous consentons par en bas sur les plus humbles. » (Vifs applaudissements.)

« A la tribune, vous avez constamment donné de votre personne.

« Avec une admirable énergie, vous avez tenu tête à une opposition parfois loyale, souvent masquée, mais toujours obtinée et tenace, et vous n'avez pas hésité, quand l'intérêt de la réforme vous paraissait en jeu, à poser nettement la question de confiance et à engager votre responsabilité.

« Qui ne se souvient de votre vigoureuse intervention au moment de la discussion de l'impôt sur le revenu ? Ne voyez-vous devant nous une coalition d'intérêts et de privilèges qui, à l'aide d'arguments juridiques, voulait mettre les rentiers hors du droit commun et qui aurait abouti à ce monstrueux résultat : on aurait taxé les revenus du travail qui dépasseraient le minimum d'existence fixé, et les rentiers jusqu'à 5.000 francs de revenu auraient échappé à tout impôt.

« Le pays républicain vous a vu en cette circonstance, comme en bien d'autres, défendre la cause des modestes et des petits contribuables. Aussi a-t-il pleine confiance en vous. (Nouveaux applaudissements.)

« Nous allons demain reprendre la tâche interrompue : la besogne est rude ; nous vous suivrons. (Applaudissements répétés.)

« Nous poursuivrons ensemble la grande œuvre commencée, sans nous soucier des intérêts qu'elle peut heurter, parce que c'est avant tout une œuvre de justice et qu'il est temps que la France démocratique du vingtième siècle mette en pratique le principe d'égalité et de justice fiscale que nos pères de 89 inscrivaient dans leur Déclaration des Droits de l'Homme.

« Nous poursuivrons ensemble cette œuvre, parce que nous sommes liés au corps électoral par un engagement d'honneur. (Applaudissements.) Le parti radical a obtenu la confiance du peuple en combattant les doctrines individualistes et égoïstes des partis modérés et rétrogrades et en leur opposant sa politique de progrès et de réformes dont la première était la réforme fiscale. Ce serait une véritable trahison, une sorte de banqueroute si nous manquions à cet engagement et si nous nous laissions arrêter par les résistances de l'égoïsme et de la peur. (Nouveaux applaudissements.)

« Nous poursuivrons, enfin, cette œuvre, malgré les pièges et les embûches que nous trouverons à chaque coin d'article du projet, parce que nous avons conscience qu'il est répondu à une nécessité économique. Nos campagnes se dépeuplent ; de cette terre trop lourdement chargée s'éloignent les fils de nos agriculteurs. Il faut aboutir sans retard, sans délai, et nous sommes forts pour cette tâche, car nous avons derrière nous, pour nous soutenir et nous encourager, toute cette démocratie paysanne, qui nous charge de demander justice en son nom. » (Salves d'applaudissements.)

Ces discours est accueilli, d'un bout à l'autre, par les applaudissements les plus vifs et les convives font une nouvelle ovation à leur représentant.

Discours de M. Sarraut

Le distingué député de l'Aude, ancien sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, est l'objet d'une vive ovation quand il apparaît à la tribune.

« Le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste m'a donné la mission de l'associer à cette belle manifestation démocratique, et j'apporte en son nom un salut cordial aux républicains de Souillac et du Lot.

« Messieurs, l'on a pu dire qu'il n'était pas une démocratie d'hommes indisciplinables, et notre éducation républicaine de liberté s'est toujours avec soi attachée à ne pas personnaliser la vertu féodale des principes et des idées, afin de ne pas en subordonner l'avenir et le destin aux destins mobiles et changeants des hommes qui les incarneraient.

« Mais les démocraties ne sont pas des abstractions, et, pour les idées elles-mêmes, quelle que soit leur puissance propre de pénétrer dans les esprits, quelles que soient la force et la persécution de justice qu'elles dégagent par elles-mêmes, il faut à certaines heures qu'elles soient servies par des hommes qui communiquent à l'ardeur parfois un peu lassée de leurs principes de droit toute la chaleur rayonnante, toute la tenace énergie, toute l'action véhément d'impulsion qui peuvent jaillir comme un grand cri de sincérité de l'âme des hommes convaincus. Et c'est pourquoi, s'il n'est pas d'hommes indispensables, il est tout au moins des hommes nécessaires.

M. Sarraut parle ensuite de la situation politique et dit que ses sentiments sont bien connus.

Il fait un éloge superbe de M. Caillaux, ministre des finances dont il connaît le dévouement et la sincérité.

« C'est pourquoi nous avons confiance en vous, comme dans la réforme que vous accomplissez. Cette confiance que vous

avez vous-même et cette conviction qui anime votre initiative suffiraient à elles seules pour vous inspirer les énergies de lutte et d'action dont vous aurez besoin dans la bataille qui va reprendre.

« Mais, s'écrie en terminant M. Albert Sarraut, vous avez eu raison de venir les accueillir, les affirmer au contact de l'âme populaire, et c'est en son nom, mon cher Caillaux, que je vous dis, que je vous prie :

« Courage et confiance ! Car, si vous rencontrez devant vous demain la résistance acharnée et puissante des privilégiés et des égoïstes, vous avez avec vous, autour de vous, fidèle et compacte, cette force irrésistible et souveraine qui se nomme : le peuple.

De vives acclamations saluent le député de l'Aude qui est l'objet d'une longue ovation.

Un tonnerre d'applaudissements éclate quand se lève M. le Ministre : tous les convives debout acclament longuement le représentant du gouvernement qui salue et remercie.

Mais le silence s'établit ; M. Caillaux prend la parole.

Discours de M. Caillaux

Ministre des Finances

Messieurs,

« Je voudrais tout d'abord, en quelques mots, vous exprimer ma gratitude pour l'accueil qui m'est fait. Je voudrais aussi vous exprimer mon embarras. J'ai entendu des orateurs qui ont coupé hier des situations élevées et qui auront demain des situations considérables, des députés qui tiennent grande place à la Chambre, de vieux républicains, m'adresser des remerciements et des éloges, qu'à part moi je trouvais excessifs. Qu'ai-je fait en effet ? Tout simplement mon devoir. Je voudrais les remercier tous : je remercie d'abord le maire de Souillac que vous avez toujours vu sur la brèche et qui a le bonheur de posséder un fils qui a prêté un concours si utile, si enthousiaste et si jeune à la grande cause de l'impôt sur le revenu. (Cris : Vive Malvy ! Vifs applaudissements.)

« Quant à moi ami Albert Sarraut lui-même dans son discours que je rectifie parce qu'il m'a touché plus que tous les autres. Il a bien voulu m'appeler : Mon cher Caillaux. En exprimant ainsi son affection pour moi, j'ai donné le droit de lui dire toute celle que j'ai pour lui et qui s'est encore accrue, s'il est possible, depuis que nous ne siégeons plus ensemble sur les bancs du gouvernement tant il y a d'ardeur sincère et convaincue, de loyauté dans son caractère. Lui aussi, je le remercie de l'appel si énergique et si franc qu'il vient d'adresser au suffrage universel pour l'impôt sur le revenu.

« Merci aux sénateurs Cocula, Belhomme, Labrousse, ainsi qu'aux députés Capéran, Sarrazin, Lachaud et Bécays dont l'initiative est si laborieuse à la Chambre. C'est à ces représentants et à leurs collègues que je dois d'avoir pu surmonter les difficultés qui m'attendaient au moment de la discussion de l'impôt.

« Quoi que puissent dire certains, quoi que alléguent les journaux qui essaient de jeter le discrédit sur nos finances pour alarmer le pays et l'éloigner des réformes, la situation financière de la France n'est pas de nature à justifier de sérieuses appréhensions. Les budgets de 1903, de 1904, de 1905 se sont soldés en excédents ; le budget de 1906, dont on avait prédit qu'il aboutirait à un déficit considérable, parce que le Ministre des Finances actuel, d'accord avec la Commission du budget, avait entendu laisser à sa charge 420 millions de dépenses exceptionnelles qui lui appartenaient, puisqu'elles avaient été engagées au cours dudit exercice, ne présente qu'un manquant de 15 millions ; le budget de 1907, enfin, élaboré dans des conditions si difficiles que tous ceux que la nature de leur esprit ou des calculs politiques inclinent vers un pessimisme qui est d'ailleurs de bon ton d'afficher, croyaient pouvoir donner libre cours en toute sécurité à des prédictions fâcheuses, inflige à ses détracteurs un démenti qui leur enlèvera peut-être, pour quelque temps, le goût des prophéties. Je suis, en effet, en mesure de faire connaître que les comptes de l'exercice de 1907, qui seront définitivement arrêtés dans quelques semaines pour être déposés sur le bureau de la Chambre, se traduiront par un excédent considérable qui est dû, sans doute, pour partie à des plus-values d'impôt exceptionnelles, mais qu'il faut également attribuer à ce que, pour la première fois depuis un certain nombre d'années, le total des annulations de dépenses a excédé le montant des crédits supplémentaires et extraordinaires. Il me sera permis de dire qu'une administration des crédits économe et rigoureuse peut seule atteindre ces résultats. Sans doute, l'exercice de 1908 se présente dans de meilleures conditions, mais moins favorables, parce qu'il passe en ce moment sur le monde une de ces bourrasques qui, périodiquement, soufflent, ralentissant le mouvement des affaires, troublant par contre-coup les finances de tous les pays. Il y a lieu d'espérer, néanmoins, que la tourmente ne sera pas de longue durée et qu'elle n'éprouvera pas trop rudement le budget de l'exercice en cours et celui de l'exercice à venir.

« Ai-je dit que tout était pour le mieux ? Non pas ! Certes, quand on établit des comparaisons entre notre situation financière et celle de quelques-uns des grands pays qui nous entourent, il est possible de reconnaître que la parallèle ne soit à l'avantage de la France, mais on ne saurait pas non plus contester, sous peine de faire preuve d'un optimisme puéril, qu'il nous reste de grands progrès à faire pour avoir les finances libres et fortes que la démocratie est en droit d'attendre.

« Il nous faut d'abord fortifier le contrôle des dépenses, mettre tout en œuvre pour que l'argent mis à la disposition du Gouvernement par le pays soit utilement employé, sans déperdition d'aucune sorte, jusqu'au dernier centime. A cette tâche, qui est de longue haleine, qui doit être menée à bonne fin, sans bruit, par étapes successives, avec de la patience, de la continuité dans les vues, le Gouvernement entend se consacrer. Il y a quelques semaines, nous avons mis à l'étude la question de la réorganisation des services de contrôle disséminés dans divers départements ministériels, dont nous voudrions étendre les attributions, surtout unifier la méthode de travail et coordonner l'action.

« Mais, pour que les finances d'un pays soient solidement assises, il ne suffit pas d'assurer l'économie dans l'Administration, ni même de limiter autant que possible la dépense, il faut encore que le système fiscal soit combiné de telle façon que l'impôt s'adapte à la disposition de la fortune publique. Or, le double vice de notre régime d'impôts, qui a par ailleurs des qualités que j'ai eu souvent l'occasion de mettre en lumière, c'est, d'une part, la prépondérance très marquée des taxes indirectes ou à forme indirecte, c'est d'autre part la vétusté de nos contributions directes. Le grand inconvénient des contributions indirectes, c'est qu'elles atteignent

les citoyens, non pas en proportion de leurs ressources, mais à raison de leur activité ; frappant la richesse qui agit, la richesse ; qui circule, elles nuisent toujours au développement économique du pays qu'elles entravent ou qu'elles ralentissent quand elles sont excessives. Qui ne sait en particulier combien le droit de mutation des terres et de maisons et qui le vend chaque propriétaire, le prisonnier qui n'a de meubles qu'il possède, à nu, au développement de notre agriculture et au développement de notre industrie en général ? Un autre défaut non moins grave des contributions indirectes, c'est que le piquet d'entre elles sont inversément proportionnelles sur le riche. Comme cependant on ne peut songer à les faire disparaître, puisqu'elles sont indispensables pour alimenter nos lourds budgets, du moins faut-il que, pour un ensemble d'impôts directs atteignant tous les revenus et tous les capitaux, sans distinction ni exception, comportant des graduations ou des progressions de ce genre, sorte que les règles de l'égalité des charges, par les exemptions ou les dégrèvements, par les exemptions qu'il est difficile de tolérer au profit des propriétaires de certaines valeurs, des bénéficiaires d'appointements ou de gains, etc., par la réduction de l'impôt qui inflige à la terre, aggravée par les inégalités au lieu de les réduire, si bien que, dans l'ensemble, notre régime d'impôts n'est pas en équilibre, un dommage des citoyens vis-à-vis desquels il est injuste, au dommage des finances de l'Etat.

« C'est pour ces raisons que, à mon sens, le programme d'un Ministère des Finances qui veut réformer, doit consister à réduire, dans la mesure du possible, les taxes indirectes, à fortifier les impôts directs, surtout à les proportionner aux facultés contributives des citoyens, à leur donner un caractère progressif. Cette politique financière, j'ai essayé de l'entreprendre quand j'ai eu l'honneur de travailler, entre 1899 et 1902, aux côtés de M. WALDECK-ROUSSEAU, en abolissant les droits sur les boissons hygiéniques, en amenant par la suppression des primes à la fabrication une diminution considérable de l'impôt des sucres, j'ai déterminé une réduction de plusieurs centaines de millions dans le poids des taxes indirectes, tandis que je parvenais à faire aboutir la réforme des droits sur les successions, à instituer de la sorte un impôt progressif sur les capitaux, dont le rendement, qui s'accroît d'année en année, a compensé pour partie les larges dégrèvements impartis sur les taxes indirectes. C'est la même politique financière dont on ne peut, je crois, contester qu'elle implique quelque continuité dans les vues, que je me suis efforcé de reprendre de concert avec M. CLEMENCEAU, en essayant de refondre nos impôts directs, d'y introduire plus de justice, d'en exclure le privilège, d'alléger dans quelque mesure le fardeau qui pèse sur les classes les moins favorisées par la fortune.

Après avoir déclaré que la bataille de l'impôt sur le revenu est gagnée, que le succès final ne fait pas de doute, qui que puissent dire et écrire ceux qui sont opposés à toute réforme, M. CAILLAUX montre à l'aide d'exemples et de faits saisissants combien la refonte de l'impôt foncier sera avantageuse pour l'agriculture qui, dans certaines régions notamment, est accablée sous le poids des charges fiscales. Il aborde ensuite la question des bénéfices agricoles dans les termes suivants :

« Mais j'entends ce qu'on dit. On allègue que la taxe sur les bénéfices agricoles annulera en partie au détriment des ruraux les avantages qu'ils retireront de la réforme de l'impôt foncier. Messieurs, je ne saurais dire combien je suis heureux d'avoir une occasion de m'expliquer publiquement devant un auditoire composé en grande partie de cultivateurs sur cette question des bénéfices agricoles que, pour des raisons que chacun aperçoit, on a essayé de compliquer et d'embrouiller et qui, à la vérité, est tellement simple et claire que le principe ne m'en apparaît pas discutable du moment où il a été nettement exposé.

« Le revenu de la terre se compose, n'est-il pas vrai, de deux parties : il y a la rente du sol que le fermier paie au propriétaire quand la terre est louée, et le revenu de l'exploitation agricole, le revenu qui représente l'unique ressource de l'immense majorité des fermiers et des métayers. La rente du sol sera taxée demain — et c'est justice — au même titre et au même taux que les revenus de toutes les autres valeurs, c'est également juste. Mais, en vertu de quel principe, pour quelle raison les revenus tirés des exploitations agricoles seraient-ils exempts de toute taxe ? Quoi ! nous, nous, — c'est l'idée maîtresse de la réforme — que tous les citoyens contribuent aux charges publiques ? — raison de leurs revenus, nous en sommes proscrits tous les privilégiés, nous avons supprimé les exemptions dont jouissent aujourd'hui les porteurs de fonds d'Etat, même des fonds d'Etat nationaux, nous taxerons demain les salaires quand le montant de leurs salaires dépassera un certain chiffre, et nous irions, nous passerions certainement à l'impôt sur le revenu, nous ferions un nouveau ? En effet, actuellement les fermiers, les cultivateurs faisant valoir leurs terres paient, en dehors de l'impôt foncier, la contribution personnelle mobilière et la contribution des portes et fenêtres, l'impôt mal réparti, qui sont cependant corrigés dans quelque mesure par les méthodes de l'usage qui fait révaloir dans la répartition l'usage qui conduit souvent à ce résultat, qui a l'aide de procédés empiriques, c'est d'entre les fermiers ou les métayers que l'on sait dans une situation aisée, sont taxés plus lourdement que ne le permettrait l'application régulière des textes de loi ! Quoi qu'il en soit, si la théorie de nos adversaires prévalait, demain tous nos fermiers, tous ces métayers, aujourd'hui atteints par l'impôt, seraient exonérés de toute taxe d'Etat et l'on verrait, à côté du petit propriétaire, tel gros fermier de terre qui possède, serait tenu d'acquitter une contribution, tel gros fermier acquitter un domaine d'un loyer de 2.000 francs, de 3.000 fr., de 5.000 fr., de 20.000 fr., ou de 30.000 fr., affranchi de tout impôt. Je me demande en vérité comment on peut soutenir une pareille thèse !

« Mais, me dit-on, réclamer un impôt sur les revenus des exploitations agricoles, des fermiers et des métayers, c'est légitime, mais ne chargez pas encore les propriétaires qui doivent déjà acquitter l'impôt foncier. Qui n'aperçoit la confusion que l'on veut jeter dans les idées, le sophisme que l'on formule ? L'impôt sur le revenu, le système nouveau,

L'impôt sur les revenus de son exploitation agricole et, directement ou indirectement, l'impôt foncier sur la terre du sol. L'impôt foncier pour la terre que paie le propriétaire pour la terre qu'il fait valoir ? Uniquement l'impôt sur le revenu du sol. Ce sera un nouveau privilège de la terre ? Au profit de qui ? Au profit des plus riches. Au détriment de qui ? Au détriment des plus pauvres, ou, du moins, des plus intéressés.

Est-il exact enfin que la taxe sur les bénéfices agricoles enlèverait aux cultivateurs la majeure partie des avantages légitimes qui résultent pour eux du produit de l'impôt sur le revenu ? Trois ou quatre chiffres pour toute réponse ! Actuellement, les impôts suivants — part de l'Etat — sont présentés sur l'agriculture : foncier non bâti : 106 millions ; personnelle-mobilière et portes et fenêtres : 31 millions, d'après les évaluations faites en 1895 par M. BOUTIN, directeur général des Contributions directes. C'est donc un total de 137 millions. Les impôts qui seront remplacés par les impôts suivants : impôt foncier non bâti : 106 millions au lieu de 106 — bénéfices agricoles, compte tenu des dégrèvements à la base et des abattements : 15 millions au lieu de 51. En tout : 55 millions au lieu de 137. C'est cette réduction de 104 millions, représentant les 2/3 de l'imposition actuelle, que certains représentants de circonscriptions agricoles risquent de faire passer à leurs électeurs, lorsqu'ils essaieront d'obtenir quelques millions de dégrèvements supplémentaires ! Et pourquoi ? Pour créer un nouveau privilège alors que seraient abrogés tous les privilèges anciens. Quelle folie et quel danger ! Un de nos collègues qui fait partie de la fraction la plus modérée de la majorité républicaine le résume ainsi : « Nous ne voulons pas, disais-je, faire des cultivateurs une classe de privilégiés nouveaux qui verraient bientôt se dresser contre eux toutes les autres classes de la Nation. Ce que nous voulons, c'est que la terre paye sa part légitime, rien que sa part légitime. » Voici la vérité.

Messieurs, est-il besoin d'insister ? Est-il encore besoin de dire que si le principe même de la taxe doit être mis hors de question, la discussion reste ouverte sur la taxe, l'assiette, les dégrèvements à la base ? J'ai déjà retenu certaines objections sur certaines observations que j'essaierai de résoudre ou dont je tiendrai compte dans l'élaboration de textes nouveaux qui seront soumis au Parlement dès sa rentrée. Je le fais d'autant plus volontiers que cette matière comme en toute autre, je sollicite la collaboration de la Chambre, afin de la redouter. J'entends en effet que la réforme de nos impôts directs par l'instauration d'un impôt sur le revenu soit l'œuvre commune du parti républicain dont je me suis simplement efforcé d'écrire, en les mettant au point, les idées de justice fiscale.

Messieurs, la réforme de l'impôt aboutira avec l'appui de la majorité républicaine, de la même majorité qui se forma ou plutôt qui se reconstitua pour soutenir Watteau-Rousseau dans sa lutte contre le nationalisme. C'est à cette seule majorité que nous entendons faire appel aussi bien pour gouverner que pour réformer. Ne représente-t-elle pas le vieux parti républicain auquel les hommes jeunes doivent être si profondément reconnaissants et dont nous devons tous conserver les enseignements et maintenir les traditions ?

Ceux qui composaient le vieux parti républicain ne cherchaient pas à éluder les réformes en s'abritant derrière des prétextes. Ils pensaient qu'un grand parti démocratique ne peut vivre et se développer qu'à la condition d'avoir une politique d'action réformatrice et de réalisation. Ils savaient d'ailleurs que toute réforme, en dehors de la qualité qui lui est propre, a la vertu d'en susciter d'autres et qu'ainsi on organise la démocratie en l'engageant dans le langage du progrès. Mais ils comprennent aussi qu'un gouvernement démocratique, a d'autant que tout autre, plus que tout autre, le devoir de maintenir l'ordre, d'assurer la liberté et la sécurité, de réprimer les menées factieuses de quelque côté qu'elles viennent. Ils pressentaient combien seraient coupables, périlleux pour le régime même, les politiques de faiblesse vis-à-vis de la démogogie.

Messieurs, sur cette terre du Lot qui vit naître un des plus grands parmi les grands républicains et les grands patriotes, Léon Gambetta, je bois au succès des réformes démocratiques, par l'union de tous ceux qui veulent à la fois l'ordre et le progrès dans la République pour la grandeur de la France.

La péroraison de cet éloquent discours qui est hâché par les bravos de plus de 2.000 citoyens, soulève un véritable enthousiasme ; longtemps crépitent les bravos et c'est au milieu des cris mille fois répétés de vive M. Caillaux, vive l'impôt sur le revenu, vive la République, que le ministre regagne sa place où ses collègues du Parlement ne lui ménagent pas les félicitations.

Les discours sont terminés : et c'est avec enthousiasme que les auditeurs sortent de la salle du banquet, pendant que la musique du 7^e fait entendre « Les Echos du Quercy ».

L'INAUGURATION
Mais la fête n'est pas terminée : l'inauguration du service des eaux a lieu presque aussitôt.

Le Ministre se rend en effet devant l'Hôtel de Ville où sont arrêtés des chars superbes symbolisant le Vieux Puits et la Source de Bézét qui, à l'avenir, va alimenter la ville de Souillac. Sur les chars de belles jeunes filles et de mignonnes fillettes sont assises.

M^{lle} Lajugie et Faurel qui symbolisent l'une la Source et l'autre le Puits, lisent alors une belle poésie composée pour la circonstance, par notre compatriote et ami M. Léon Lafage.

Le vieux puits et la source de Bézét
Le vieux puits
Bonjour la source ! Vous voici fraîche, claire, riante et vive. Nous sommes heureux, Dieu merci, que votre gâté nous arrive. Amour d'un vieux puits communal, Puits vibrant, jadis, que cent ruelles, Mornes, avec un air balnéaire, Les jours tournent comme des cruches... Vous voici, Vous venez de loin, Ayant rêché tant de choses ; Les faucettes qui coupent le foin, Les enfants qui cueillent des roses...

La source
Quoi ! C'est vous qui parlez ainsi, Vous qu'on disait plein de rancune, Et ne contant votre sonci, Par les soirs d'été, qu'à la lune, Qu'on voit dans votre flot, nageant, Pareille à quelque eau d'argent ?

Le puits
C'est moi. Parmi tous ceux à qui je donne à boire, Plus d'un m'a confié sa vie et son histoire, Et cela m'a valu la suprême raison, Je sais qu'il faut changer de rêve et d'horizon, Elle vint longtemps hanta mes eaux tranquilles, Du flot aujourd'hui les hameaux et les villes, Elle est pesante et morte qui seyait son sommeil, Elle s'est évadée un jour vers le soleil, Et pour qu'elle révèle au loia la joie humaine, Votre onde, sous le ciel, l'emporte et la promène.

La source
Les mendians, les pèlerins, Les amoureux et les servantes, Bien des soirs et bien des matins, Bénévoles ou ondes dormantes, L'eau nostalgique du passé Comme un cher parfum à son charme, Et souvent sur le flot glacé Tombe la tueur d'une larme.

Le puits
Soit. Mais rions à l'avenir, Qu'il vienne avec ses branches vertes, Et qu'il voie tous les sentis s'ouvrir Et toutes les âmes ouvertes, Qu'il ait votre nom : ce nom-là, On ne le dit pas : on le chante. Un bel oiseau le modula, L'écho le reprit en cadence, Soyez quelque jour mise au rang D'une source antique et fameuse... Pour moi, j'ai vu passer dans l'azur de mon champ : La fleur de lys, l'abeille d'or...

La source
J'ai la sèmeuse.

Le puits
La sèmeuse ! Elle meuble un immortal blason, Car c'est elle, auguste et féconde, Qui jette aux quatre vents de l'esprit et du monde La future justice et la grande moisson.

La source et le puits
Dorés par les aubes nouvelles, Le Passé sans regret, le présent sans orgueil, Au Ministère fornicateur, Avec nos deux âmes jumelles, Léon LAFAGE

M. le Ministre félicite les charmantes jeunes filles que la foule applaudit vivement. Puis, les chars allégoriques, précédés par la fanfare de Gourdon et par les jeunes tambours, circulent à travers les rues de Souillac.

Malheureusement, la malencontreuse pluie se met de la partie : la jolie et exquise cavalcade est dès lors interrompue.

DEPART DU MINISTRE
Après la cérémonie le ministre monte en voiture et se rend à la gare où il prend le train de 3 heures 30, accompagné des personnalités politiques et administratives qui assistaient au banquet.

De vives acclamations ont salué le ministre au départ.

LA FÊTE DE NUIT
Heureusement le ciel ne boude pas longtemps ; vers 7 heures, la pluie cesse et une belle nuit s'annonce fraîche sans doute, mais étoilée : les illuminations et le feu d'artifice pourront avoir lieu.

Et vraiment il eut été dommage que cette partie de la fête fut sacrifiée.

Les boulevards éclairés par des centaines de lampions multicolores présentent un spectacle féérique qui faisait l'admiration de l'énorme foule que le concert donné par la musique du 7^e avait attirée.

Les excellents musiciens du 7^e ont été accueillis par les bravos qui ne leur furent pas ménagés et dont M. Michel, le sympathique chef a bien droit à une part.

Mais le concert terminé, la fanfare de Gourdon, jeunes tapins en tête, se rendait aux accents d'un pas redoublé entraînant vers la route de la gare où devait être tiré un feu d'artifice.

Toutes les pièces ont admirablement réussi et c'est par des applaudissements vigoureux que la foule a manifesté sa satisfaction quand le bouquet d'artifice eut clos cette brillante et dernière partie de la fête.

En terminant ce compte-rendu, nous ne saurions manquer d'adresser des félicitations sincères aux organisateurs de la fête, à ceux qui assumèrent la si lourde tâche d'assurer l'ordre et le confort, sans que puisse s'élever une seule réclamation.

Le comité des fêtes de Souillac a été à la peine, mais il a aussi l'honneur d'avoir rempli, à la satisfaction générale, tout son devoir.

Orchestre symphonique et Orphéon
L'Orchestre symphonique et l'Orphéon donneront dimanche soir un concert sur la promenade, de 8 heures 3/4 à 9 heures 3/4.

Nous donnerons le programme dans un de nos prochains numéros.

Société d'Agriculture du Lot
La Société d'agriculture du Lot se réunira jeudi, 1^{er} octobre, à dix heures du matin, rue du Lycée, Cahors.

Ordre du jour :
Lecture du procès-verbal.
Présentation et admission de nouveaux membres.
Compte rendu de l'exposition des vins de Bruxelles, par M. le Président de la Société.
Délimitation des zones viticoles.
Communications diverses.

Contributions indirectes
Par décision de M. le Directeur des contributions indirectes du Lot, M. Lacoste (Henri) est nommé receveur buraliste à Capdenac.

Postes et télégraphes
A partir du 1^{er} octobre prochain, les télégrammes à destination des communes de Montoumèrt et de Saint-Paul-Labouffie ne pourront être remis à domicile, par porteur spécial, qu'aux frais des expéditeurs ou des destinataires.

Situation agricole
L'Officiel publie l'état approximatif de la récolte de l'orge et de l'avoine en 1908, d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique.

Orge. — Surfaces enssemencées : 1.080 hectares ; produit en grains : 11.880 hectolitres, d'un poids de 7.236 quintaux.

Avoine. — Surfaces enssemencées : 17.750 hectares ; produits en grains : 248.500 hectolitres, d'un poids de 113.375 quintaux.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT
Séance du 26 septembre 1908
Le Conseil général s'est réuni samedi à 3 heures ; mais 9 conseillers seulement étaient présents.

Le quorum n'étant pas atteint la séance a été renvoyée à lundi.

Séance du 28 septembre 1908
La séance du Conseil général n'a pas eu lieu lundi ; 4 conseillers étaient présents.

La séance a été renvoyée à jeudi.

Nos DÉPÊCHES
Télégrammes reçus hier :
Paris, 28 septembre, 1 h. 49 s.

L'antimilitarisme en Allemagne
La police allemande a saisi dans plusieurs régiments, notamment à Strasbourg, des brochures antimilitaristes invitant les soldats à ne jamais tirer sur leurs frères, mais sur les officiers et leur recommandant de mettre crose en l'air en cas de guerre.

Télégrammes reçus aujourd'hui :
Paris, 29 septembre, 1 h. 26 s.

Au Maroc
Une dépêche de Tanger assure que Abdel-Aziz a commencé les négociations pour acheter une propriété à Perdicaris, aux environs de Tanger.

Plusieurs dépêches allemandes démentent que Moulay-Hafid se soit refusé à accepter les conventions d'Algésiras.

AGENCE FOURNIER
Arrondissement de Cahors
Sauzet

Fêtes. — Voici le programme des fêtes qui auront lieu les dimanche 4 et lundi 5 octobre prochain :
Dimanche : A 6 heures du matin, revue par des salves d'artillerie ; à 8 h. arrivée de la musique qui fera le tour de ville ; à 9 h., plantation de l'arbre de la liberté ; à 11 h., distribution des bouquets ; à 3 h. du soir, courses enfantines aux cerceaux et en sac, nombreuses récompenses, mât de cocagne ; à 4 h., bal de jour dans la vaste salle richement décorée ; à 8 h. du soir, brillant feu d'artifice ; à 9 h., retraite aux flambeaux avec char ; à 10 h., bal de nuit.

Lundi : à 7 h., réveil par la musique ;

à 9 h., tir aux pigeons ; à 2 h. du soir, 2^{me} course enfantine aux cerceaux et en sac ; à 3 h., bal de jour ; à 7 h., départ d'un magnifique ballon ; à 9 h., bal de nuit ; à minuit, clôture de la fête.

Les places et avenues seront décorées, pavoisées et illuminées à profusion. Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Chez nos voisins
Lot-et-Garonne
FUMEL
Ligue des Droits de l'Homme

Une section de la Ligue des Droits de l'Homme vient d'être créée à Fumel. Nous souhaitons et nous comptons que cette section à laquelle pourront adhérer les habitants des cantons de Fumel et de Tournon comptera bientôt un grand nombre de ligues.

L'idée générale de cette organisation puissante qui a des sections sur tous les points de la France, tient dans peu de mots qui valent le plus long des programmes : Répandre, faire connaître et aimer les idées de justice, de vérité et de liberté.

Elle fait appel à tous les républicains pour combattre l'illégalité, l'arbitraire et l'intolérance. Nous espérons que cet appel sera entendu des républicains de Fumel.

Les demandes d'adhésion doivent être adressées à M. Gabriel Leygues, président de la nouvelle section.

Concours musical des 20 et 21 Palmars
Lecture à vue. Harmonies. 1^{re} division, 1^{er} section, 1^{er} prix unanimité, médaille de vermeil, Lyre Villeneuvevoise.

2^e division, 2^e section, 1^{er} prix médaille de vermeil, Lyre Moissagaise.

3^e division, 3^e section, 1^{er} prix, médaille de vermeil, Harmonie de Monflanquin.

Orphéons. 1^{re} division, 2^e section, 1^{er} prix à l'unanimité, médaille de vermeil, Cercle orphéonique d'Agen.

2^e division, 1^{er} section, 1^{er} prix unanimité, médaille de vermeil, Union orphéonique de Villeneuvevoise.

2^e division, 2^e section, 1^{er} prix unanimité avec félicitations du jury, médaille de vermeil, Union chorale de Montrepos.

3^e division, 1^{er} section, 1^{er} prix, médaille de vermeil, Accord parfait de Margaux.

Orchestres symphoniques. 1^{er} prix, médaille de vermeil, Orchestre philharmonique de Villeneuvevoise.

Concours d'honneur. Groupe A. 1^{er} prix, 300 fr. et médaille de vermeil avec félicitations et diplôme et insigne de direction. L'Indépendante la Fleurantine.

Groupe B. 1^{er} prix ascendant, 200 fr. et médaille de vermeil, Lyre Villerebaisaise.

Groupe C. 1^{er} prix ascendant, 100 fr. et médaille de vermeil, Les Enfants de Montignac. Diplôme de direction.

Groupe D. 1^{er} prix, 75 fr. et médaille de vermeil, Fanfare de Puymirol.

Concours d'honneur. Batterie. Groupe unique. 1^{er} prix, 50 fr. et médaille de vermeil, La Muse Limousine.

Trompes de chasse. 1^{er} prix ascendant, 130 fr. et médaille de vermeil, Les Veneurs de Puymirol.

Groupe C. 1^{er} prix, La Muse Limousine.

Beaucoup de monde. Fêtes très réussies, nos félicitations aux organisateurs.

27 ans d'existence, des cures nombreuses, le prix de 1 fr. 50 la boîte, ont fait aux Pilules Suisses, leur juste et universelle popularité. Mieux que tout autre remède, même plus cher, elles guérissent les **migraines**, les **maux d'estomac** et la **constipation**.

Bibliographie
Faut-il chasser ?... Telle est la question que pose Henri Lévédan, cette semaine, dans les *Annales*. Et il la résout avec sa grâce et son esprit coutumiers. Dans le même numéro, en partie consacré à la chasse et aux chasseurs, voir la curieuse photographie des rois chassant à Rambouillet, et lire les articles d'Adolphe Brisson, Jean Richepin, Miguel Zamacoïs, Lucien Descaves, Yvonne Sarcey... Musique : Chanson triste composée par Zennour, une des « désenchantées » de Pierre Loti.

En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Co., éditeurs, 120 boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1844, du 26 septembre 1908.

Deux nouvelles voies ferrées en Afrique par Daniel Bellet. — L'électricité au puits, par René Doncières. — Un curieux microscope, par N. Lallit. — L'alfa, par de Mathusalem. — Les succédanés de la soie, par A. Chaplet. — Une expérience de chimie. — La stérilisation industrielle des eaux potables par les procédés Otto et Marmier-Abraham, par le Dr Gabriel Sinclair. — L'enseignement moderne de la chimie, par L. de Launay. — Académie des sciences, séance du 21 septembre 1908, par Ch. de Villard. — Le fusil électrique, par G. Chalmers.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON FUMEUR
NE VEUT PLUS FUMER
d'autre Papier à Cigarettes
Zig-Zag
QUE LE
GOMME
NON GOMME
et BOUT LUSTRÉ
Le Zig-Zag se vend exclusivement dans les débits de tabac
FUMEURS, EXIGEZ-LE PARTOUT !

Toujours à Cahors
Peut-on douter plus longtemps de l'efficacité des Pilules Foster pour les Reins puisque chaque jour pour ainsi dire, une nouvelle preuve nous est donnée, faisant une suite ininterrompue dans ces colonnes ! Lorsqu'il s'agit de faits qui se sont passés à des distances considérables d'ici, il est, non sans raison, plus facile d'y croire que d'y aller voir mais lorsqu'il est offert des preuves comme celle ci-dessous, toujours dans le pays même, on ne peut faire autrement que de reconnaître avec quelle bonne foi sont annoncées les guérisons par les Pilules Foster pour les Reins. Le récit qui suit en est une preuve de plus. Mme Vve Balaguerie, 3, rue de l'hôtel-de-Ville, à Cahors, nous dit : « Voilà une vingtaine d'années que j'étais atteinte de sciatique. Les souffrances portaient du bas du dos et à certains moments, me paralysaient littéralement la jambe gauche. Lors d'une forte crise, j'étais absolument obligée de me plus bouger, quand on m'assura que les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la pharmacie Orliac, à Cahors, étaient très efficaces non seulement contre les maux de reins, mais encore contre les douleurs de toute espèce.

Je me décidai à les essayer quoique je n'y eusse guère confiance ; j'avais déjà eu tant de déceptions avec d'autres remèdes ! Cependant au bout d'une semaine, j'eus la satisfaction de me trouver beaucoup mieux ; mes jambes me paraissaient moins lourdes et mes reins semblaient se dégager. Après un mois, j'étais plus forte et plus alerte, je ne souffrais plus et pouvais me mouvoir plus facilement. A présent j'éprouve un bien-être auquel je n'étais plus habituée depuis fort longtemps. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. » On trouve les Pilules Foster (marque originale) chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte ; 19 fr. les dix boîtes franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue St-Perdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution.

SOUDEURE AUTOGÈNE
Soudure de fers, fonte, cuivre, bronze, avec la **soudure autogène**, Soudure des brides, bouchage des fissures, rabotage des tuyaux et pièces diverses. Bouchage des trous dans les pièces coulées. Confection de réservoirs pour hautes pressions. Recharge des coussinets en bronze. Soudure de pièces cassées de toutes sortes.

MACHINES AGRICOLES
Recharge d'arbres mécaniques grippés

Vente de machines d'occasion A VAPEUR
BATEUSES DE TOUTES FORCES
Charrues Bravant

S'adresser à M. PONS FILS, mécanicien à St-Pierre-Lafaille (Lot).

A Vendre UN BOGHEY UN CHEVAL
et un HARNACHEMENT COMPLET
Le tout en très bon état
S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ
Très léger, en excellent état.
S'adresser au Bureau du Journal.

MARCHÉ DE LA VILLETTE
Lundi 28 Septembre 1908

ESPÈCES	ENTRÉES au Marché	Animaux vivants restant à l'abattoir	REVENI	PRIX PAR 1/2 KILOG. (Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.)		
				1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.630			0,83	0,80	0,78
Vaches.....	1.311	417	276	0,80	0,75	0,64
Taureaux.....	188			0,72	0,68	0,64
Veaux.....	1.252	336	103	1,13	1,00	0,95
Moutons.....	19.976	2.642	1.400	1,07	1,05	1,00
Porcs.....	3.509			0,68	0,60	0,58

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs et les veaux, facile sur les moutons, bonne sur les porcs. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualité.

Chemin de fer d'Orléans

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager, par groupe de 5 au moins, à l'aller et au retour, et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour).

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 20 août au 25 octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de quarante-cinq jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est étendu jusqu'au 10 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueillette desdits raisins ; ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

L. PLAGÈS

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Lyon a l'honneur d'informer le public, qu'il ouvrira son cabinet dentaire, situé boulevard Gambetta, 91 (maison du Crédit Lyonnais), Le 10 octobre prochain.

MALADIES de la BOUCHE et des DENTS
Prothèse dentaire

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bonnysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

ÉTUDE

DE

M^e Camille AUTEFAGE

Licencié en Droit

AVOUÉ A CAHORS, Y DEMEURANT
10, COURS DE LA CHARTREUSE, 10
Successeur de M^e LACAZE
(Ancienne étude DELBREIL)

VENTE

SUR

SAISIE IMMOBILIÈRE

au plus offrant

et dernier enchérisseur

de divers Immeubles

sis sur la commune de Cahors

en un seul lot

L'adjudication aura lieu le Mardi vingt-sept Octobre mil neuf cent huit, à une heure et demie du soir et heures suivantes, si besoin est, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en vertu :

1^o De la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de Cahors, siégeant correctionnellement le treize mars mil neuf cent cinq, enregistré au profit de Mademoiselle Maria DELBOUIS, institutrice publique demeurant à Flottes, commune de Pradines, contre M. Théophile ALAZARD, propriétaire cultivateur, demeurant et domicilié à Flottes, commune de Pradines ;

2^o D'un acte de cession retenu par M^e SOURDRILLE, notaire à Cahors, le vingt-trois août mil neuf cent cinq, par lequel acte de cession Mademoiselle DELBOUY ou DELBOUIS sus-nommée cède à M. MAGOT, requérant une créance de sept cent sept francs quatre-vingt-cinq centimes qu'elle avait contre ledit M. Théophile ALAZARD, en vertu du jugement sus-énoncé ;

3^o D'un acte contenant acceptation du transport ou cession ci-dessus, par M. Pierre COUAILLAC, agissant alors en sa qualité d'administrateur provisoire du dit Théophile ALAZARD ; ledit acte d'acceptation retenu par ledit M^e SOURDRILLE, le deux octobre mil neuf cent cinq ;

4^o De la grosse d'une obligation retenue par ledit M^e SOURDRILLE, le quatorze octobre mil neuf cent cinq ; ladite obligation souscrite par ledit M. Pierre COUAILLAC, propriétaire à Flottes, en sa sus-dite qualité d'administrateur provisoire des biens du dit Théophile ALAZARD, à ce moment-là interné à l'asile des aliénés de Leyme (Lot), au dit M. MAGOT, et

5^o De la grosse d'un autre acte d'obligation retenu par le même notaire, le vingt-quatre juin mil neuf cent six ; la dite obligation souscrite au requérant par ledit Pierre COUAILLAC, en sa qualité sus-exprimée.

Il a été procédé à la saisie immobilière des immeubles, ci-après décrits et désignés, suivant procès-verbal du ministère de M^e SERRES, huissier à Castelnau-Montrater, en date du huit juillet 1908, enregistré, dénoncé et transcrit régulièrement.

Suivant jugement rendu le dix-neuf septembre 1908, le tribunal civil de Cahors a donné acte au dit M^e AUTEFAGE des lectures et publications du cahier des charges ci-après énoncé et a fixé la vente au dit jour.

En conséquence, et aux requêtes, poursuites et diligences de M. MAGOT Jean, propriétaire demeurant à Bégoux, commune de Cahors ;

Ayant M^e C. AUTEFAGE pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors ;

En présence ou lui dûment appelé de :

M. Théophile ALAZARD, propriétaire demeurant à Flottes, commune de Pradines ; Partie saisie ;

N'ayant pas d'avoué constitué ;

Il sera procédé le mardi vingt-sept octobre mil neuf cent huit, à une heure et demie du soir, et heures suivantes, si besoin est, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles ci-après décrits et désignés, en un seul lot.

DÉSIGNATION

des immeubles saisis

A VENDRE

TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE L'HUISSIER.

IMMEUBLES

sis sur la commune de Cahors

Article 1^{er} — Un pré situé au

lieu dit « Combel del Roc », commune de Cahors, numéro 1092, section L du plan cadastral de la dite commune, contenant environ vingt-six ares, quatre-vingt-dix centiares ;

Article 2^e — Un pré situé au même lieu, numéro 1095 ; mêmes section et plan, contenant environ quatorze ares ;

Article 3^e — Un pré situé au même lieu, numéro 1094 p, mêmes section et plan, contenant environ quatorze ares soixante-seize centiares.

Ces trois numéros ne forment qu'un seul article qui confronte dans l'ensemble avec Décas, genre Raynal, au fond, chemin de la Combe de Merle, Alazard Isidore et Delon ;

Article 4^e — Une terre labourable située au lieu dit « Merle », numéro 1371 p, section L du dit plan cadastral, contenant environ un are quarante centiares ;

Article 5^e — Une terre labourable située au même lieu, numéro 1371 p, mêmes section et plan, contenant environ un hectare vingt-trois ares quatre-vingt centiares.

Ces deux derniers numéros ne forment qu'un seul article qui est aujourd'hui complètement en friche. Ils confrontent avec chemin de la Combe de Merle, Décas et Raynal.

Lotissement

ET

MISE A PRIX

Tous les immeubles ci-dessus décrits et désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci..... 250 f.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais sans exception faits jusqu'au jour de la vente exclusivement seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix d'adjudication.

Ils devront être payés entre les mains de M^e AUTEFAGE, avoué soussigné, dans les dix jours de cette adjudication.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été fait et rédigé par le dit M^e AUTEFAGE et déposé par lui au greffe du Tribunal civil de Cahors où toute personne peut en prendre connaissance et communication sans déplacement.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription, pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la

transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance. Pour extrait certifié conforme. Cahors, le vingt-deux septembre dix neuf cent huit.

L'avoué poursuivant la vente,

Signé : C. AUTEFAGE.

Enregistré à Cahors, le septième Case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur,
Signé : Ch. D'ALGAY.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e C. AUTEFAGE, avoué poursuivant la vente qui, comme tous les autres avoués occupant près le tribunal civil de Cahors, peut être chargé d'enchérir.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du bureau de Cahors du 11 Mars 1908.

ÉTUDE

DE

M^e Camille AUTEFAGE

Licencié en droit

AVOUÉ A CAHORS

10, Cours de la Chartreuse, 10

Extrait

D'UN

Jugement de Divorce

(Art. 247 du Code civil)

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Cahors, le vingt-un juillet mil neuf cent huit enregistré.

Entre Madame Marie MOLES, sans profession, épouse du sieur Paulin BÈS, demeurant à Larroque-des-Arcs ;

Avant M^e C. AUTEFAGE pour avoué constitué ;

Et le sieur Paulin BÈS, journalier, ayant demeuré à Cahors, rue Nationale, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France ;

N'ayant pas d'avoué constitué, Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux sus-nommés, au profit de la femme, au torts et griefs du mari.

Pour extrait,

Signé : C. AUTEFAGE.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du dix-neuf septembre mil neuf cent huit, enregistrée.

Grande Pharmacie

DE LA

Croix-Rouge

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre)

CAHORS

La mieux approvisionnée

La meilleur marché

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS